



DEC/1.1/41/23

DECISION

OBJET : MAPA - MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations à réaliser,

Considérant la nécessité de réaliser la maintenance des systèmes de sécurité incendie,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation relative à la maintenance des systèmes de sécurité incendie :

- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société IMS SECURITE.COM est la plus économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer le marché relatif à la maintenance des systèmes de sécurité incendie avec la société IMS SECURITE.COM située ZA le mesnil, 375 rue Freyssinet - 76290 Saint Marti du Manoir :

- un marché simple d'un montant annuel de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC pour la maintenance préventive,
- un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel est de 3 300 € HT soit 3 960 € TTC pour la maintenance corrective,

Article 2 : Ce marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par période d'un an soit pour une durée maximale de 3 ans,

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

Article 4 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société IMS SECURITE.COM.

Fait à LILLEBONNE, le 19 juin 2023

Pour le Maire et par subdélégation,

Le 1^{er} Adjoint,



Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE